

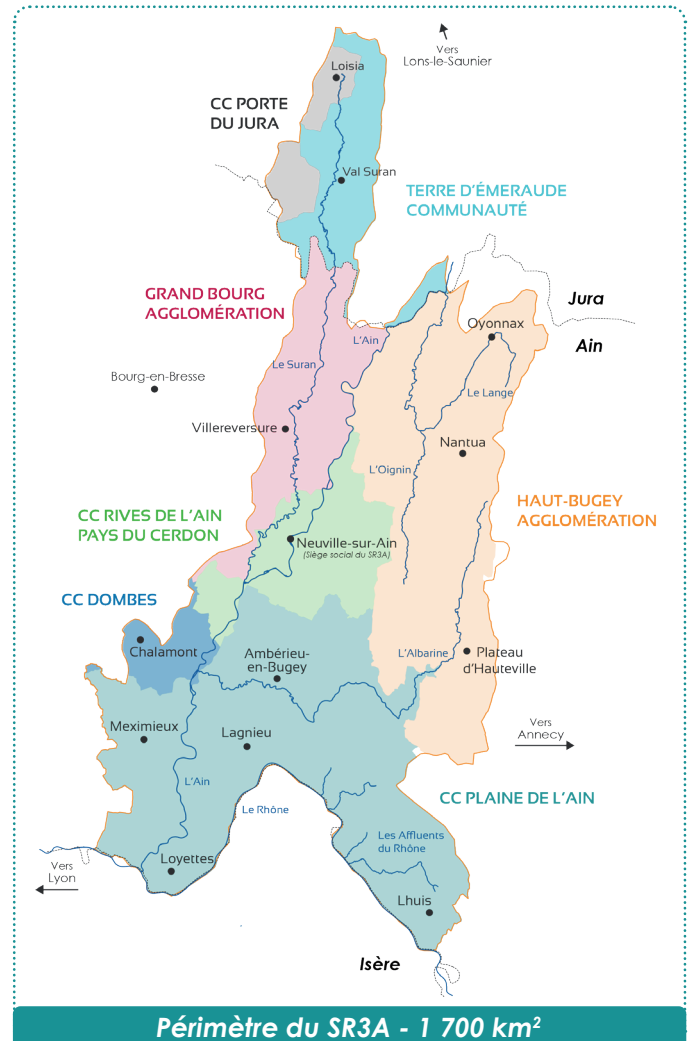


UN SYNDICAT AU SERVICE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES TERRITOIRES

Le SR3A (Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents) est un **établissement public créé en 2018**, issu de la fusion de quatre anciens syndicats de rivière. Sa création répond à la volonté de **7 intercommunalités**, situées dans les **départements de l'Ain et du Jura** de travailler ensemble pour une gestion cohérente et durable de l'eau, à l'échelle du territoire.

Labélisé **EPAGE** (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux), le SR3A porte la **compétence GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Il exerce également des **missions complémentaires**, confiées par les intercommunalités membres via des transferts de compétences.

Son action repose sur un principe simple : l'eau ne suit pas les frontières administratives, ce qui implique une **gestion à l'échelle du bassin versant**, en accord avec le fonctionnement naturel des rivières.



 **1 300 km de rivière**  **80 km² zones humides**

 **142 communes**  **170 680 habitants**

QUELLES MISSIONS ?

GEMA

Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques



Restauration, entretien et préservation des cours d'eau, des zones humides, de l'ensemble des milieux aquatiques et de leur biodiversité

PI

Planifier, anticiper et prévenir les inondations



Identifier les zones à risque, élaborer des stratégies locales, coordonner les actions et assurer la gestion des ouvrages de protection

PROSPECTIVE

Surveiller et gérer la ressource en eau



Surveiller les cours d'eau, la quantité et la qualité des ressources, anticiper les périodes de sécheresse et favoriser un usage équitable de l'eau pour les différents usages

Informer et sensibiliser : contribuer à la connaissance scientifique des milieux aquatiques et mener des actions pédagogiques auprès des habitants et des usagers



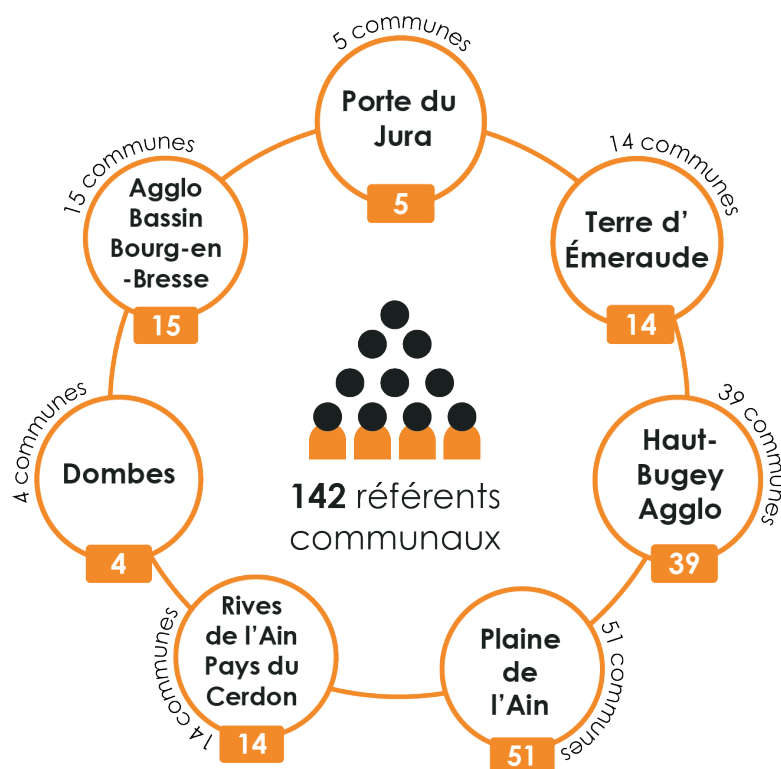
DEVENIR RÉFÉRENT COMMUNAL, C'EST...

- ✦ Assurer le lien entre la commune et le SR3A : relayer les informations, les actions et les projets
- ✦ Faire le lien, avec le maire, pour les questions liées à l'eau dans la commune
- ✦ Faire remonter les besoins et problématiques du terrain
- ✦ Participer aux projets menés sur la commune par le SR3A (définition, suivi, échanges avec les acteurs locaux)
- ✦ S'appuyer sur les animateurs territoriaux du SR3A pour des conseils et un accompagnement

QUELLES QUALITÉS POUR CE RÔLE ?

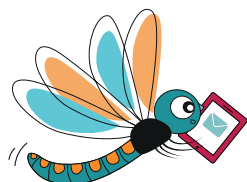
- ✦ Comprendre les enjeux de l'eau, du fonctionnement des milieux aquatiques et du risque inondation
- ✦ Connaître sa commune (cours d'eau, zones humides, spécificités locales)
- ✦ Avoir un bon relationnel avec les élus et les habitants
- ✦ Être impliqué pour assurer le lien entre la commune et le SR3A

COMMENT DEVENIR RÉFÉRENT COMMUNAL ?



- ✦ Les référents sont désignés par les conseils communautaires (maximum 1 par commune)
- ✦ Ce sont obligatoirement des élus en exercice (conseillers municipaux)
- ✦ Ils sont invités au moins une fois par an à une formation thématique, avec visite de terrain sur leur bassin versant
- ✦ Une commune peut choisir de ne pas avoir de référent

CONTACT



Syndicat de la Rivière d'Ain Aval
et de ses Affluents
04.74.37.42.80
contact@ain-aval.fr

